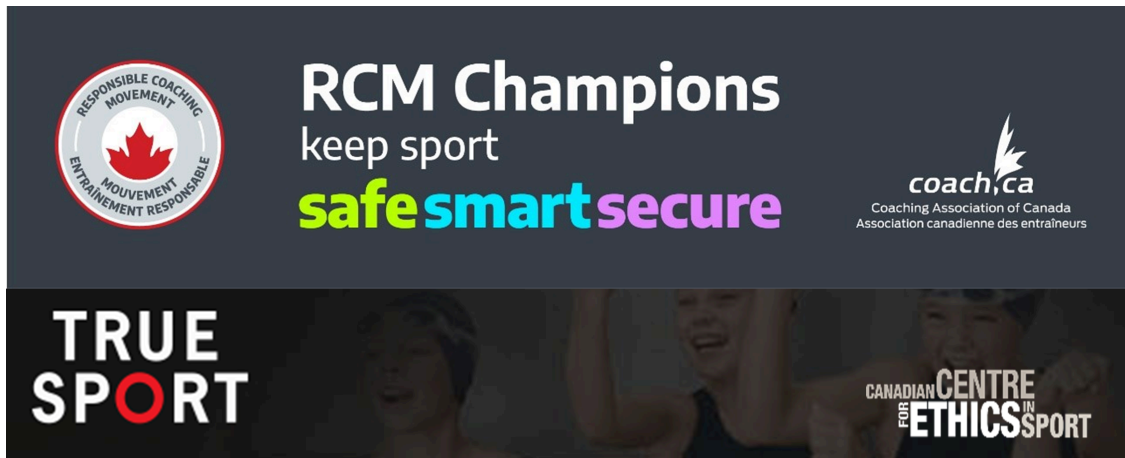


Français à suivre



Rule of Two

The goal of the Rule of Two is to ensure all interactions and communications are in open, observable, and justifiable settings.

When following the Rule of Two, two responsible adults (a coach, staff, parent, or screened volunteer) are present with a participant. There may be exceptions in emergency situations. Check with your sport organization as to how the Rule of Two is enforced.

To guide sport organizations with resources to embedding safe sport practices, the Coaching Association of Canada has developed a RCM Checklist that includes resources, templates and useful links. The checklist is updated regularly with the most current information and tools and can be found on coach.ca/RCM.

Below we copied the section on Rule of Two from the RCM Checklist:

Rule of Two	
Engage your stakeholders in discussions about the spirit and practice of the Rule of Two*. Ensure athletes/participants, coaches, staff, Board members and volunteers participate in discussions to seek to understand and implement the Rule of Two.	
Review, update and co-create policies, tools, resources and practices such as planning to travel to an event, that support all stakeholders. Access resources here:	
	Travel Guidelines and Resource Supplement for Travel Guidelines to protect children in sport.

[Rule of Two infographic](#)

Learn more. Access the [Understanding the Rule of Two eLearning module](#)

Ensure transparent communications from your organization to your members. Share how your members can expect to receive communications such as via email, TeamSnap notifications or Facebook Group messages.

Implement a practice and process for documenting communications between your stakeholders.

Sincerely,

Frances

Manager, Sport Safety

[Coaching Association of Canada](#)

Suzanne Fisher

Sport Ethics Coordinator

[Canadian Centre for Ethics in Sport](#)

If you have any questions, please contact us at sportsafety@coach.ca.

Don't miss the next RCM Webinar: Understanding the Rule of Two

Understanding the Rule of Two

March 22, 2023

19:00pm to 20:30 pm EST

[Register here](#)

Here is what we will cover:

- Defining Rule of Two.
- Example of how clubs implement.
- Discussion, Question and Answer.

Participants will be entered in an attendance Draw for **FREE Training access** and **customized RCM tuque with your club logo**.

COMMIT TO KIDS FOR COACHES



<https://coach.ca/sites/default/files/2022-02/cac-rcm-rule-of-two-infographic-en.pdf>

Safety in Numbers

Rule of Two



The goal of the Rule of Two is to ensure all interactions and communications are open, observable, and justifiable. When following the Rule of Two, two responsible adults (a coach, parent, or screened volunteer) are present with a participant. There may be exceptions in emergency situations. Check with your sport organization as to how the Rule of Two is enforced.

The Rule of Two is a leading practice to ensure a safe sport environment for all.

INTERACTIONS


 <ul style="list-style-type: none"> • Two trained and screened coaches • One participant 	 <ul style="list-style-type: none"> • One trained coach • One screened adult • One participant 	 <ul style="list-style-type: none"> • One coach • Two participants 	 <ul style="list-style-type: none"> • One coach • One participant
---	--	---	--

How the Rule of Two works

-  **Work as a team.** A coach should have another coach or screened adult (parent or volunteer) present when interacting with participants.
-  **Remain open to the public.** Have a training environment that ensures all situations are open, observable and justifiable.
-  **Plan transportation.** Have two adults present when traveling with a participant(s), and refer to your club travel policy.
-  **Be sensible.** Be considerate of the gender of the participant(s) when selecting coaches or volunteers.
-  **Transparent communication.** Ensure that all communications are sent to a group and/or include parents/guardians, without one-to-one messaging.

The Rule of Two in virtual settings

In addition to the recommended guidelines, virtual training sessions also entail the following:

-  **Parental awareness.** Obtain consent for virtual sessions, plus inform parents of activities that will occur.
-  **Record each session** and they should be in a professional setting (not a bedroom).
-  **Weekly debriefing.** Encourage regular check-ins with parents, coaches, and participants about the virtual training.

Whether you are a coach, participant, parent, or volunteer, we are all on the same team to make sport safe and fun for everyone.



Keep Sport Safe, Smart and Secure
For more information, visit coach.ca/RCM



Coaching Association of Canada
Association canadienne des entraîneurs



Resources

Past issues of quarterly newsletter:

- June 2022: [RCM Champions](#)
- October 2022: [RCM Champions](#)
- January 2023: [RCM Champions](#)

Responsible Coaching Movement Webinars recording [available here:](#)

- January 23, 2023 “RCM Champion: Let’s talk Ethics Training”
- November 23, 2022 “RCM Champion: Now What?”
- June 22, 2022 “Best Practices on Background Screening”

Please email sportsafety@coach.ca to request access.

If you or your sport participants need support – our partners have great resources to assist you, your members, or your sport organization.



A new mental health service specifically for sport has been added to service adults and young people.

[LINK](#)



Contact the helpline or website for filing incidents and reporting complaints.

[LINK](#)



The Canadian Centre for Child Protection offers many resources and services for those working with young people.

[LINK](#)

[LINK](#)[LINK](#)

NEXT ISSUE: Spring 2023

If you have any questions, please contact us at sportsafety@coach.ca.



Règle de deux

Le but de la Règle de deux est de s'assurer que toutes les interactions et communications se font dans un environnement ouvert et observable et qu'elles sont justifiables.

Dans un milieu sportif sûr, tous les entraîneurs, le personnel et les administrateurs appliquent la Règle de deux. Lorsque c'est le cas, toutes les interactions et communications avec les participants sont justifiables et se font en présence de deux adultes responsables (entraîneur, parent ou bénévole aux antécédents vérifiés) dans un environnement ouvert et observable. Il peut y avoir des exceptions en cas d'urgence. Vérifiez comment votre organisme sportif applique la Règle de deux.

L'Association canadienne des entraîneurs a conçu une liste de contrôle du MER comportant des ressources, des modèles et des liens utiles pour aider les organismes sportifs à implanter des pratiques de sport sécuritaire. Les renseignements et les outils de cette liste, disponible à l'adresse coach.ca/MER, sont mis à jour de façon régulière.

Nous avons copié ci-dessous la section sur la règle de deux de la liste de contrôle du MER.

La Règle de deux

membres du conseil et des bénévoles à ces conversations pour chercher à comprendre et mettre en œuvre la Règle de deux.

Examiner, mettre à jour et cocréer des politiques, outils, ressources et pratiques qui soutiennent l'ensemble des intervenants

(p. ex., la planification des déplacements à une activité). Ressources

[Lignes directrices](#) et [Supplément aux Lignes directrices](#) pour la protection des jeunes athlètes sur la route

[Code de conduite et de déontologie](#), harmonisé avec le [Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport \(CCUMS\)](#).

[Éléments graphiques sur la Règle de deux](#)

En savoir plus : accéder au module de [formation en ligne La Règle de deux expliquée](#).

Veiller à la diffusion de communications transparentes entre votre organisme et les membres. Informer les membres des différents moyens de communication utilisés (p. ex., par courriel, par notification TeamSnap ou par messagerie de groupe Facebook).

Mettre en place une pratique et un processus pour consigner les communications échangées entre les intervenants.

Sincèrement,

Frances

Gestionnaire, sécurité dans le sport
[Association canadienne des entraîneurs](#)

Suzanne Fisher

Coordonnatrice des projets sport pur
[Centre canadien pour l'éthique dans le sport](#)

Si vous avez des questions, veuillez nous contacter à l'adresse sportsafety@coach.ca

Ne manquez pas le prochain webinar MER : La règle de deux expliquée

La règle de deux expliquée

22 mars, 2023

19h00 pm à 20h30 pm EST

[S'inscrire ici](#)

- Définition de la règle de deux.
- Exemple de mise en œuvre par les clubs.
- Discussion, questions et réponses.

Tirage au sort pour **l'accès gratuite à la formation** et **tuque MER personnalisée avec le logo de votre club.**

Priorité Jeunesse pour entraîneurs



<https://coach.ca/sites/default/files/2022-02/ace-mer-infographie-regle-de-deux-fr.pdf>

Règle de deux



Le but de la Règle de deux est de s'assurer que toutes les interactions et communications se font dans un environnement ouvert et observable et qu'elles sont justifiables. Pour respecter la Règle de deux, deux adultes responsables (un entraîneur, un parent ou un bénévole dont les antécédents ont été vérifiés) sont présents avec le participant. Il peut y avoir des exceptions en cas d'urgence. Vérifiez comment votre organisme sportif applique la Règle de deux.

La Règle de deux est une pratique exemplaire qui vise à assurer un milieu sportif sécuritaire pour tous.

INTERACTIONS



- Deux entraîneurs formés dont les antécédents ont été vérifiés
- Un participant



- Un entraîneur formé
- Un adulte dont les antécédents ont été vérifiés
- Un participant



- Un entraîneur
- Deux participants



- Un entraîneur
- Un participant



Fonctionnement de la Règle de deux



Travailler en équipe. Un entraîneur devrait être en présence d'un autre entraîneur ou adulte dont les antécédents ont été vérifiés (parent ou bénévole) lorsqu'il interagit avec les participants.



Être accessible au public. S'assurer que toutes les situations ont lieu dans un environnement ouvert et observable et qu'elles sont justifiables.



Planifier les déplacements. Deux adultes doivent être présents lors des déplacements avec les participants. Consulter la politique de voyage du club.



Être raisonnable. Porter attention au sexe des participants dans le choix des entraîneurs ou des bénévoles.



Être transparent. S'assurer que toutes les communications sont envoyées au groupe ou incluent les parents ou tuteurs. Éviter les communications individuelles.

La Règle de deux dans un cadre virtuel

En plus des lignes directrices recommandées, les séances de formation virtuelle doivent également assurer ce qui suit :



Sensibiliser les parents. Obtenir le consentement des parents pour les séances virtuelles et les aviser des activités qui auront lieu.



Enregistrer chaque séance. Les séances devraient se dérouler dans un environnement professionnel (pas dans une chambre).



Faire un bilan hebdomadaire. Encourager des rencontres régulières avec les parents, les entraîneurs et les participants sur la formation virtuelle.

Entraîneurs, participants, parents et bénévoles... Nous faisons tous partie de la même équipe pour rendre le sport sécuritaire et amusant pour tout le monde.



Veillez à ce que le sport reste sûr, savant et sécuritaire.

Pour en savoir plus, visitez le coach.ca/MER



Ressources

J'ai inclus les anciens numéros de notre bulletin trimestriel:

- Juin 2022: [Champions du MER](#)
- Octobre 2022: [Champions du MER](#)
- Janvier 2023: [Champions du MER](#)

Enregistrement des précédents webinaires pour les Champions du mouvement Entraînement responsable [disponible ici](#) :

Le 22 juin 2022 « Les meilleurs pratiques des vérifications des antécédents »

Veillez envoyer un courriel à sportsafety@coach.ca pour demander l'accès.

Si vous ou les participants à votre sport avez besoin d'aide, nos partenaires disposent d'excellentes ressources pour vous aider, ainsi que vos membres ou votre organisation sportive.



Un nouveau service de santé mentale spécifique au sport a été ajouté pour servir les adultes et les jeunes.

[Lien](#)



Contactez le service d'assistance téléphonique ou le site web pour déposer des incidents et signaler des plaintes.

[Lien](#)



Le Centre canadien de protection de l'enfance offre de nombreuses ressources et services à ceux qui travaillent avec des jeunes.

[Lien](#)



[Lien](#)



[Lien](#)

PROCHAIN NUMÉRO : Printemps 2023

Si vous avez des questions, veuillez nous contacter à l'adresse suivante sportsafety@coach.ca.

Subscribe

Past Issues

Translate ▼

This email was sent to <<Email Address>>

[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)

Coaching Association of Canada · House Of Sport · 2451 Riverside Dr · Ottawa, ON K1H 7X7 · Canada